

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU MARDI 14 MARS 2023

Après avoir procédé à la désignation de Marie-Pierre PERNAT en qualité de secrétaire de séance, le Comité syndical, qui s'est réuni à partir de 18 heures 30, à la Mairie de SCIONZIER, a, à l'unanimité :

- Pris acte des informations communiquées par Monsieur le Président.
- Approuvé le procès-verbal de la séance du Comité syndical en date du 13 décembre 2022.

➤ **COMPETENCE « ADMINISTRATION GENERALE »**

- 1° - Approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2022, portant sur le budget principal, dressé par Monsieur le Trésorier, comptable public de notre syndicat (Délibération n° 2023-01).
- 2° - Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2022 portant sur le budget principal et arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2022, qui font apparaître un excédent global net de clôture de 323 641,52 euros (Délibération n° 2023-02).
- 3°- Affecté le résultat excédentaire de la section de fonctionnement constaté au Compte Administratif de l'exercice 2022, portant sur le budget principal, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, à hauteur de 54 875,34 euros et, pour le complément, en résultat d'exploitation reporté (Délibération n° 2023-03).
- 4°- Débattu du Rapport sur les Orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2023, qui seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration du document budgétaire correspondant (Délibération n° 2023-04).

➤ **COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »**

- 5° - **Approuvé du Compte de Gestion de l'exercice 2022, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif, dressé par Monsieur le Trésorier, comptable public de notre syndicat (Délibération n° 2023-05).**
- 6° - **Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2022, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif et arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2022, qui font apparaître un déficit global net de clôture 182 994,78 euros (Délibération n°2023-06).**
- 7° - **Affecté le résultat excédentaire de la section de fonctionnement constaté au Compte Administratif de l'exercice 2022, portant sur le budget annexe à l'assainissement collectif, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, à hauteur de 1 411 430,70 euros et précisé que le résultat d'exploitation reporté sera nul (Délibération n°2023-07).**
- 8° - **Débatu du Rapport sur les Orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2023 portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif, qui seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration du document budgétaire correspondant (Délibération n°2023-08).**

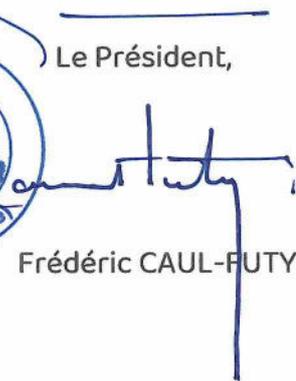
➤ **COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS »**

- 9° - **Approuvé du Compte de Gestion de l'exercice 2022, portant sur le budget annexe traitement des déchets, dressé par Monsieur le Trésorier, comptable public de notre syndicat (Délibération n° 2023-09).**
- 10°- **Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2022, portant sur le budget annexe traitement des déchets et arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2022, qui font apparaître un excédent global net de clôture 150 321,75 euros (Délibération n° 2023-10).**
- 11° - **Affecté le résultat excédentaire de la section de fonctionnement constaté au Compte Administratif de l'exercice 2022, portant sur le budget annexe traitement des déchets, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, à hauteur de 150 321,75 euros et, pour le complément, en résultat d'exploitation reporté (Délibération n° 2023-11).**

12° - Débattu du Rapport d'orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2023, portant sur le budget annexe traitement des déchets, qui seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration du document budgétaire correspondant (Délibération n° 2023-12).

Le contenu détaillé de ces délibérations est consultable dans les locaux du SYDEVAL.

Fait à THYEZ, le 17 mars 2023


Le Président,


Frédéric CAUL-FUTY.